

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

Date de révision: 05.05.2021

remplace la version: 40 / BE

Date d'impression 05.05.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Proterra Nettoyant GR 1900

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG  
 Warendorfer Strasse 21  
 59075 Hamm  
 No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00  
 No. Fax +49 (0) 2381 963-849  
 Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612  
 Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

#### Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

## 3. Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS	2634-33-5			
No. EINECS	220-120-9			
Concentration		<	0,05	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4		H302	
	Skin Irrit. 2		H315	

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

remplace la version: 40 / BE

Date de révision: 05.05.2021

Date d'impression 05.05.21

Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317	>= 0,05 %
--------------	------	-----------

**Bronopol (INN)**

No. CAS 52-51-7

No. EINECS 200-143-0

Concentration &gt;= 0,01 &lt; 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H312	
Acute Tox. 4	H302	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Dam. 1	H318	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 1	H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
-----------------	------	--------

**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Consulter un médecin en cas de malaise. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

Aucune mesure particulière nécessaire.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Contact avec le produit peut provoquer des irritations de la peau de des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

remplace la version: 40 / BE

Date de révision: 05.05.2021

Date d'impression 05.05.21

### **Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de matières à signaler spécialement.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### **Autres données**

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les aérosols.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

#### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

Date de révision: 05.05.2021

remplace la version: 40 / BE

Date d'impression 05.05.21

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

### Précautions pour le stockage en commun

Aucune mesure particulière nécessaire.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

-

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

#### Protection des mains

Gants en PVC

Matière des gants

Matériau approprié

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

#### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

#### Protection du corps

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

Date de révision: 05.05.2021

remplace la version: 40 / BE

Date d'impression 05.05.21

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	légère
<b>La limite de l'odeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>valeur pH</b>	
Valeur	7,5
Concentration/H <sub>2</sub> O	100
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	100 à 244 °C
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 60 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	
non déterminé	
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité</b>	
Valeur	env. 1 kg/l
température	20 °C
<b>Hydrosolubilité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>solubilité(s)</b>	
Remarque	non déterminé
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Température d'inflammabilité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>température de décomposition</b>	

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

remplace la version: 40 / BE

Date de révision: 05.05.2021

Date d'impression 05.05.21

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**

méthode non applicable

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	3	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces	rat		
DL50		1193	mg/kg

**Bronopol (INN)**

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

remplace la version: 40 / BE

Date de révision: 05.05.2021

Date d'impression 05.05.21

Espèces	rat		
DL50		307	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Bronopol (INN)**

Espèces	lapin		
DL50		1600	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation	Irritant pour la peau.
------------	------------------------

**Bronopol (INN)**

évaluation	Irritant pour la peau.
------------	------------------------

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation	Irritant pour les yeux.
------------	-------------------------

**Bronopol (INN)****sensibilisation**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Substance de référence	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagénicité**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

Date de révision: 05.05.2021

remplace la version: 40 / BE

Date d'impression 05.05.21

sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Bronopol (INN)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Voie d'exposition par inhalation

organes : Voies respiratoires

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL 50

2,18

mg/l

Durée d'exposition

96

h

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces

Daphnia magna

EC50

2,94

mg/l

Durée d'exposition

48

h

**Bronopol (INN)**

Espèces

Daphnia magna

EC50

&lt; 0,1

mg/l

Durée d'exposition

48

h

**12.2. Persistance et dégradabilité**



Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

remplace la version: 40 / BE

Date de révision: 05.05.2021

Date d'impression 05.05.21

**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Biodégradabilité (Composants)****1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation Facilement biodegradable.

**La dégradabilité facile (Composants)****Bronopol (INN)****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Bronopol (INN)**

log Pow < 4

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.6. Autres effets néfastes****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

Date de révision: 05.05.2021

remplace la version: 40 / BE

Date d'impression 05.05.21

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
 Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE) 0 % 0 g/l

**Autres informations**

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16. Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial: Proterra Nettoyant GR 1900

Version: 41 / BE

Date de révision: 05.05.2021

remplace la version: 40 / BE

Date d'impression 05.05.21

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.